Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 25 Rajeb 1445
6 Février 2024

N° 16

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **247**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **248**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **251**
Avis aux créanciers..... **253**
Convocations
Sociétés anonymes **254**
Autres sociétés **255**
Divers
Avis au public..... **255**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SICOAC DISTRIBUTIONS ET SERVICES

S.A au capital de 1000 000 dinars

Siège social : Jebel Jeloud Tunis

M.F : 30862HAM000

D'après le PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 Janvier 2024 susvisé, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 9 janvier 2024, Enregistrement n°24500108, Quittance n°352, déposer au RNE le 16 Janvier 2024 Quittance n°AC4092024 il est décidé :

- L'augmentation du capital de la SDS de son montant actuel fixé à un million de Dinars (1000 000 DT) divisé en 60 000 actions de 16.667 dinars chacune, à deux millions cinq cent mille Dinars, par apport en numéraire pour la somme de un million cinq cent mille Dinars (1500 000 DT) libérer au quart à raison de trois cent soixante quinze milles Dinars (375 000 DT) détenu en un compte indisponible n°0500900002808715 40.56 Banque de Tunisie Agence Mégrine.

- Cette augmentation se traduira par l'émission à la paire de 90 000 actions nouvelles de 16.667 dinars chacune, toutes à souscrire et à libérer au quart en numéraire.

- Compte tenu de l'augmentation de capital l'article 7 des statuts est modifié en conséquence comme suit : le capital social est fixé à la somme de deux millions cinq cent mille Dinars divisé en 150000 actions nominatives de 16.667 Dinars chacune.

- L'assemblée Générale extraordinaire, confère tous pouvoirs au conseil d'administration de la société ou à son mandataire pour faire tous dépôts et publications nécessaires.

2024R00251SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général

Société Tunisienne des Marchés de Gros

Société anonyme

Au capital de 13.200.000 dinars

Sise au MIN de Bir Kassâa

Route de Naâssen 2059 Ben Arous

M.F : 012748/EPM/000

Affiliation CNSS : 64238/24

Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu le 27 janvier 2024 et enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa sous le numéro 24700079, Mr Sofiene Tarmiz est nommé président directeur général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros avec les pouvoirs les plus étendus.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre National des Entreprises en date du 01 février 2024 sous le n°20247970 et paru dans le bulletin n°23 de son journal officiel.

2024R00264SANB2

Notice : Article 164 du Code des sociétés commerciales

Société "ENGINEERING PROCUREMENT & PROJECT MANAGEMENT SA" (EPPM SA)

Siège : Rue de l'Argent, immeuble Fatma, Les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0492722N

Augmentation de capital de 11 200 000 DT

1. Dénomination : EPPM SA

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Capital actuel : 30 000 000 Dinars Tunisiens divisés en 3 000 000 actions nominatives de 10 DT chacune.

4. Augmentation de capital 11 200 000 DT par l'émission de 1 120 000 actions nouvelles de 10 DT chacune à souscrire en numéraires et à libérer en totalité lors de la souscription.

5. Siège social : Rue de l'Argent, Immeuble Fatma, les Jardins du Lac 1053 Tunis - Tunisie

6. Objet social : L'étude, le pilotage et la réalisation des projets pétroliers, industriels, d'infrastructure et de la protection de l'environnement;

7. Durée : 99 ans

8. Date et lieu de dépôt provisoire du P.V : Registre national des Entreprises le 01 février 2024 sous le n°AC01152024

9. Avantages particuliers : Néant

10. Conditions d'admission aux assemblées Actionnaire titulaire d'au moins une action depuis 5 jours

11. Répartition du résultat : 5 % réserves légales; 6 % Dividendes;

Le reliquat sera affecté ou distribué selon décision de l'AGO.

12. Répartition du boni de liquidation : Proportionnellement à la participation au capital.

13. Banque : Banque internationale arabe de Tunisie (BIAT) Avenue Habib Bourguiba - Compte n° 08 003 0005110004887 01

14. Délai ouvert pour la souscription : 15 jours à partir de la publication au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

15. Mandataire : Directeur Général Adjoint : Mme. Nozha Charfi née Daoud, Tunisienne, demeurant au n°3 Rue du Sénégal Cité Bassatine Laouina Tunis.

2024400208SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé et légalisé à Manouba le 15/01/2024, enregistré à la recette des finances de Sidi Hssin le 25/01/2024 sous le n°24200374, quittance n°M012584 ; il y a eu vente du fonds de commerce destiné à tout type de commerce situé au local n°13 Oued Gheriena km 5 Denden, entre le propriétaire Nabil Ben Mohamed Essaleh Elmhidi résident 16 rue hemlek cité Ehrifek. La Marsa Tunis et les Frères Ahmed Ben Hechmi Antit et Chedli Ben Hechmi Antit (bénéficiaires à parts égales) les deux résident au n°8 Rue Yahya Ben Omar, Manouba.

Les oppositions se font au cabinet de l'avocat maître Faouzi Jaballah situé au 4 rue 13 Août Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Essabah le 31-01-2024.

2024T00093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 12/11/2018, signé et légalisé le 16/11/2018 et 26/11/2018 à la recette des finances rue El Jazira - Tunis le 24/01/2024 reçu n°M007064, enregistrement 24200220, monsieur Hédi Hamami CIN 00586731, vend la moitié complète du fonds de commerce à Monsieur Saleh Hamami CIN 05051824 exploité par entrepôt de marchandises; exercer toutes activités commerciales sauf Epiceries boutique sis au 2 impasse Elmahrouk - Tunis. Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du vendeur Mr Hédi Hamami son adresse le local du fonds de commerce boutique; 2 impasse Elmahrouk Tunis. Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» le 01/02/2024.

2024T00095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 25/01/2024 et enregistré à Sousse le 30/01/2024 reçu n°M007625 enregistrement n°24200457 Madame Afifa Ben Abdelmoumen) vend et cède à Madame Ibtissem Sahtout (carte d'identité nationale n°06889306 délivrée le 10/9/2015) le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local (A) situé à l'avenue Ennakhil croisement BORA BORA Sousse.

Les oppositions peuvent être faites durant les vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez maître Noureddine Barkaoui bureau n°39, Rue 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 01/02/2024.

2024T00096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 25/01/2024 et enregistré à Sousse le 30/01/2024 reçu n°M007608 enregistrement n°24200455 Mademoiselle Achraf HADDAD vend et cède à Madame Ibtissem SAHTOUT (carte d'Identité nationale n°06889306 délivrée le 10/9/2015) le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local (C) situé à l'avenue Ennakhil croisement BORA BORA Sousse.

Les oppositions peuvent être faites durant les vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez maître Noureddine BARKAOUI bureau n°39, Rue 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 01/02/2024.

2024T00097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 25/01/2024 et enregistré à Sousse le 30/01/2024 reçu n°M007629 enregistrement n°24200458 Mademoiselle Achraf Haddad vend et cède à Madame Ibtissem Sahtout (carte d'identité nationale n°06889306 délivrée le 10/9/2015) le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités dans le local (K) situé à l'avenue Ennakhil croisement BORA BORA Sousse.

Les oppositions peuvent être faites durant les vingt jours à partir la publication de cette annonce au JORT chez le Cabinet maître Noureddine Barkaoui bureau n°39, Rue 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 01/02/2024.

2024T00098FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/01/2023 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 5 le 18/01/2024 sous le n°24200461 quittance n°0010014, Mme Nadia bent Aberrazek Ben Youssef GARA titulaire de la CIN n°08718399 délivrée à Tunis le 26/6/2023 et demeurant au n°50 rue Ettasamoh, cité Esshafa, El GHAZELLA, Ariana Nord, Ariana a vendu à Mr Nebil ben Fathi ben Ahmed Barcous titulaire de la CIN n°04676043 délivrée à Tunis le 29/9/2021 et demeurant à résidence les pyramides, Bloc F, 3ème étage, appart F7, El Menzah5, Ariana, la totalité du fonds de commerce inscrit au registre national de commerce sous le n°1492678K situé à la rue d'Afrique, cité les pyramides, Immeuble kakoub, complexe G, Carnoy, El Menzah 5, Ariana exploité comme salon de coiffure et d'esthétique et vente de produits cosmétiques sous le nom commercial «LOTUS BEAUTY». Le prix de vente est de trente cinq mille Dinars.

Toutes les oppositions doivent être reçues chez Maître Nesrine Grati, ayant son étude à Rue Ali Zlitni, Résidence Montazeh El Manar, Immeuble «D», BUT n°1, El Manar 3, dans un délai de vingt (20) jours au plus tard qui suit la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» en date du 26/01/2024.

2024T00099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat légalisé en date du 23/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Mourouj le 25/01/2024 (Quittance n°M009233 enregistrement n°24200449) monsieur Aked Maaroufi, CIN n° 07796818 a vendu à monsieur Jamel Othman titulaire de la CIN n°05375508 la totalité de son fonds de commerce exploité dans la vente de vêtements au détail sis à l'avenue du 14 Janvier résidence yahya rez-de-chaussée magasin B 6 Mourouj 5.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur monsieur Jamel Othman qui détient une copie originale du contrat de vente à son domicile sis à résidence angham 1 immeuble 13 appartement 3 B Mourouj 3 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

D'autre part l'annonce de la vente du fonds de commerce a été publiée aux journaux «Chourouk» et le quotidien parus le 27/01/2024.

2024R00256FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce signé par la commune de Bab Al Gharbi, Sousse le 19 janvier 2024, selon le récépissé numéro 9833, numéro d'enregistrement 24200497, Sirine bint Mondher bin Chedhly Nouira titulaire de la carte nationale d'identification numéro 11375393, a vendu tous les actifs commerciaux du local situé au 3 rue Ahmed Tlili Hammam Sousse qui était exploité dans l'activité Maternelle avec tous ses éléments matériels et moraux à M. Mahdi bin Salah bin Ahmed Laaridh demeurant à Abdelmajid Arnaz Bouhsina Sousse titulaire d'une carte d'identité numéro 12891549.

Toutes objections doivent être notifiées dans un délai de vingt jours à compter de la date de publications du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne au siège social sis à l'adresse de l'acheteur.

Cette annonce a été publiée dans le journal AL-Shourouk le 26 Janvier 2024 sous le titre IP324/00084.

2024S00145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances AL KHAWARISMI Kairouan le 25/01/2024 enregistrements n°24200523 quittance n°09520, Mme Mona Hamama matricule fiscal n° 1522174 / H vend à la Sté ACHOKR, Sté SARL, matricule au R N E 01141152017/B, la totalité du fonds de commerce avec ses articles incorporels, sis au 36 marché central municipale al hajem Kairouan 1 destiné à la vente des produits alimentaires.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur à l'adresse 36 marché centrale municipale al hajem Kairouan.

Une copie de cette annonce a été publiée dans deux journaux Echourouk et le Quotidien le 2/2/2024.

2024S00148FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 12/12/2023 enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 19/12/2023 sous le n° de quittance M084264 et le n° d'enregistrement 30209140 Mr SALEM Ben Khlifa Skhiri titulaire de la C.I.N 04177340, a cédé à Mr ZIED Ben Ezzedine Laabidi titulaire de la C.I.N 06843597, la totalité du fonds de commerce "PRET A PORTER" exploité dans le local commercial n°8 sis à «Colisée Beb El Gharbi» Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mr ZIED Ben Ezzedine Laabidi dans le local du fonds de commerce n°8 sis à «Colisée Beb El Gharbi» Monastir, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Le présent extrait a été publié au quotidien Echourouk en date du 02/02/2024.

2024S00149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 27/12/2023 enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 3/01/2024 sous le n° de quittance M000398 et le n° d'enregistrement 24200035 Mer Ayoub Ben Issa Gharbi titulaire de la C.I.N 06956895, a cédé à Mme Houda Ben Amor Mestiri titulaire de la C.I.N 02083475, la totalité du fonds de commerce "Boutique de décoration" exploité dans le local commercial n°9 sis à immeuble n°4 de CNRPS A venue combattant Suprême Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être faite entre les mains de Mme Houda Ben Amor Mestiri dans le local du fonds de commerce n°9 sis à immeuble n°4 de CNRPS Avenue combattant Suprême Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Le présent extrait a été publié au quotidien Echourouk en date du 02/02/2024.

2024S00150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente du 22 janvier 2024 enregistré à la recette des finances

rue Victor Hugo Sousse reçu n° mo05881 n° de l'enregistrement 24200308 du 22 janvier 2024 monsieur Marowen Ben Hassine Ben Ali Taajouti a vendu à monsieur Miloud ben Miled Rezg le fonds de commerce sis à la rue Khalifa Karoui Khzema Sousse destiné à la vente de fruits secs identifiant unique 1417018f ancien du registre de commerce A09345302023 avec tous ses éléments corporels et incorporels le fonds objet du présent contrat a été acquis par le vendeur par acte d'achat.

Les oppositions se feront entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et ce au domicile élu de l'acheteur 16 rue Haffouz Sousse.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 01/02/2024.

2024S00152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 14/12/2023, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse en date du 24/01/2024, (reçu n°10679 - enregistrement n°24200542) Monsieur Sami ben Taher ben Saleh Jday titulaire de la C.I.N n°05550864 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des pièces autos, sis à route Tunis 1 n°94 Hammam Sousse - Sousse (matricule fiscal n°000CB602061/M Identifiant Unique n°0602061M), à Monsieur Sadok ben Naji ben Ibrahim SAID titulaire de la C.I.N n°08260745.

Les oppositions s'effectuent entre les mains du rédacteur de ce contrat Maître Dziri Makrem, avocat à Sousse de la société professionnelle unie d'avocat à son bureau sis au 66 rue Victor Hugo Trocadéro Sousse, et ceci dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié au journal le quotidien le 03/02/2024.

2024S00154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/01/2024 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 26/01/2024 sous le numéro de quittance M010503 et numéro d'enregistrement 24200411, Kayse Kasise titulaire de la C.I.N n°05385925 a vendu à Mahdi Abesse titulaire de la C.I.N n°11129063 et Ghasen Chari titulaire de la C.I.N n°11000005 en indivise, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café, sis à l'Avenue Bouzyen km 4.5 Immeuble Hentati Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours chez le vendeur sis à la Route Gremda Avenue Hédi Cheker Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 01/02/2024.

2024X00131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP en date du 23/01/2024 enregistré à la recette des finances Sfax en date du 24/01/2024 quittance n°006741 Mr Zoubir Ghorbel titulaire de la CIN n°01307722 a vendu à la société SAHBI HAMMEMI 2 SH identifiant unique 174791 N la totalité d'un fonds de commerce à usage de vente de légumes et fruits avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à la route El Ain km 6.5 Sfax

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée à «Assabeh» du 31/01/2024.

2024X00134FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 19/10/2023 enregistré à la recette des finances Mornaguia le 31/01/2024 reçu n°M007700 Quittance n°24200195.

Mr Tarek Fethi CIN n°09155784 délivrée le 29/3/2017 a vendu à Mr Dridi Tarek CIN n°05204697 délivrée le 13/11/2020 tout le fonds de commerce de café situé à 198 cité el Yassmine Mornaguia Manouba avec tous les composants moraux et matériaux.

Toutes les oppositions seront réclamées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la présente publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux deux journaux le Quotidien et Achourouk du 3 février 2024.

2024400216FCCC2

Location gérance libre

Résiliation du contrat de location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé écrit le 4/01/2024, légalisation des signatures des parties le 5/01/2024; enregistré à Monastir le 8/01/2024 reçu n°M001609 ; numéro d'enregistrement 24300147; il a été décidé la résiliation du contrat de location du fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires (le nom commercial : ALIMENTATION QUALITE ANIS BESBES) sis n°135 ; R9 (QUARTIER EL NASSIM 5000 Monastir) entre Monsieur Anis Ben Ali Besbes n° de la CIN 06775949 délivrée le 20/10/2011 (le propriétaire du fonds de commerce) et Monsieur Aymen Ben Amor Ben Abdesslem Zouhir n° de la CIN 06858538 délivrée le 4/3/2016 (LOCATAIRE GERANT).

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 3/2/2024.

2024S00146FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de location légalisé entre deux parties daté le 16/01/2024 et enregistré à la recette des finances du Victor Hugo Sousse daté le 18/01/2024, sous le numéro W24300254 et quittance n°M005246. Société BYZACENANOVA ayant un matricule fiscal n°17140008 a loué à la société JAD ZAYD en cours de constitution un fonds de commerce sis à l'Avenue Imam Moslem, Khazama Ouest 4071 Sousse.

Cet article est publié au journal quotidien à la date du 01/02/2024.

2024S00153FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location en date du 16/11/2023 et enregistré à la recette des finances de l'Ariana quittance n°133860 et enregistrement 23311941 en date du 29/11/2023 Mme Chiraz ben Aissaa titulaire de la CIN n°00320837 et du matricule fiscal du commerce numéro 625228 R a loué le local commercial sis au 61 avenue dar fadhal Soukra à la société en cour de constitution PARAPHARMACIE NOUNOU.

Une publication a été faite au Journal quotidien le Temps en date du 24/01/2024 sous le numéro PT240053.

Toute oppositions sera déposer dans les 20 jours au cabinet de Maître Maher Draoui sis au 47 rue du Lac Léman Tunis.

2024400204FCCC3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Maître Noureddine Ferchiou

Avocat à la cour de cassation

De la société «FERCHIOU ET ASSOCIES B, 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001

Téléphone : 71120500

Matricule fiscal : 0842008R

1- Poursuivant : Mr Omar Mabrouk, demeurant à Tunis, ayant son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société "FERCHIOU ET ASSOCIES", 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

3- La partie poursuivie :

- Mme Amel Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis.

- Mme Raja Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue, El Ouardia, Tunis.

- Mme Ahlem Mabrouk, ayant son domicile au 32 Rue de l'Oise, Bellevue El Ouardia, Tunis.

4- Immeuble objet de l'adjudication : le bien immeuble objet du titre foncier numéro 51321 Tunis, sis au 32 Rue de l'Oise Bellevue est un rez-de-chaussée destiné à l'habitation, d'une surface de 377 mètres carrés, contenant un salon, une salle à manger, 02 chambres, une cuisine, une salle de bain et une salle d'eau. Le bien est entouré d'un jardin et comprend une véranda.

5- Mise à prix après réduction de 40% : Deux cent cinquante et un mille deux cent vingt Dinars (251.220,000 Dinars).

6- Date et lieu de l'adjudication : Lundi onze mars deux mille vingt-quatre (11/3/2024) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 sis à la route de Medjez El Bab Sidi Hassine Tunis.

7- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours de 9h du matin à 18h du soir et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2024T00100VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier

A la demande de : 1/ Salem Ben Abedelmlak Bargaoui, 2/ Mouhamed Ben Jileni Brima, 3/ Imen Ben Mahmoud Achiba, 4/ Noureddin Ben Mouhamed Ben Amara, 5/ Salem Ben Elhaj Hamouda, 6/ Hamadi Tajouri, 7/ Naser Gharsalla, 8/ Ali Chalouf, 9/ Chiheb Ben Mouhamed Hssan, 10/ Lilya Elaouini, 11/ Habib Ben Sadak Darouich, 12/ Elyass Ben Boubaker Tajouri employé, leur domicile élu au bureau du maître Mdaghi Lotfi avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue du Koweït immeuble tour bleu hammamet.

Partie saisie : SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLE, sise à l'avenue Habib Bourguiba Beni Khaled.

A la diligence : de maître M'Daghi Lotfi, avocat à la cour de cassation, demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F /P/A750377/F000.

Immeuble à vendre : (10824) parts indivises de la totalité des parts soit (11124) du titre foncier n°533637 Nabeul, sis à l'avenue Habib Bourguiba Beni Khaled.

Mise à prix : le prix est (5.466.740.000 dt)

Date et lieu de la vente : lundi 11-3-2024 à partir du 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal du première instance de Grombalia.

Visite de l'immeuble objet de la vente : est possible tous les jours, selon l'horaire administratif.

2024R00254VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de 40% du prix

1/ A la demande de : STE IMMOBILIERE EL KOUSSOUR, SARL, identifiant unique 0633792N en son représentant légal son domicile élu au bureau du maître Mdaghi Lotfi avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue du Koweït immeuble tour bleu Hammamet.

2/ Débitrice : SOCIETE IMMOBILIERE GUEMECHE FRERES SARL identifiant unique 0913948Z en son représentant légal.

3/ Partie saisie : Yassine Ben Zied Maknine, demeurant au 64 rue Mouaouia Ibnou Abi Sofiene Menzah 6 Ariana.

4/ A la diligence : de maître M'Daghi Lotfi, avocat à la cour de cassation, demeurant à l'avenue du Koweït, immeuble tour bleu Hammamet. M.F /P/A750377/F000.

5/ Immeuble à vendre : immeuble n°1 : immeuble nommé "'sofiene 1" objet du titre foncier 664299 Nabeul superficie (2180m m)

Immeuble n°2 : immeuble nommé "sofiene 2" objet du titre foncier 664300 Nabeul superficie (2111m m)

6/ Mise à prix : immeuble n°1 : immeuble objet du titre foncier 664299 Nabeul (196.200, 000D)

Immeuble n°2 : immeuble objet du titre foncier 664300 Nabeul (189.990, 000d)

7/ Date et lieu de la vente : lundi 26 février 2024 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

8/ Visite de l'immeuble objet de la vente : est possible tous les jours, selon l'horaire administratif.

2024R00255VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction de la mise à prix

Maître Ayadi Abdelfateh

MF : 1792810P/A/M/000

Partie poursuivante : Abdallah Mourwa, Secrétaire des Finances, STE MEUBLES MOLKA, Avenue Kairouan, Immeuble quatre saisons, bloc C, Sixième étage, Bureau n°"c6-1", Sfax, domicile élu au bureau de maître Abdelfateh Ayadi, de la Sté Ayadi d'avocats et d'arbitrage 2 Léopold Senghor, Immeuble Idriss, Sfax.

Partie saisie : Rami ben Mohamed Bourawi, demeurant à la Route Manzel Chaker km 3,5 Sfax, 3012 Sfax Sud.

L'immeuble destiné à vendre : L'immeuble consiste à un terrain agricole blanc, de forme semi rectangulaire, non arboré, avec une entrée du côté ouest et également du côté souterrain par un chemin agricole Cette propriété s'étend sur environ 10 886 mètres carrés. Cette propriété est bordée côté tribal par des quartiers, du côté Est par un cimetière, et du côté Ouest par Cette propriété est située à environ 800 mètres de la route goudronnée et est accessible par une route agricole à Thaniyat Al-Muwasat, km 40, plus précisément dans la délégation d'AGUERB, à l'endroit connu sous le nom de «Al-FalaG».

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2 la matinée du mercredi le 6/3/2024 à partir de 9 heures du matin.

Mise à prix : 20.000.000 D selon l'estimation de l'expert Neji Al-Aidi.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effecteur tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax 2 ou déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024X00136VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier Poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996, représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V - Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable

- Pour les étrangers ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- Débiteur saisi : La société Maille Club Distribution, SA- RC N°B2677482007 dont le siège social est à la Rue 4267 n°124 Den-Den Tunis - En sa qualité de débiteur principal hypothécaire

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°108911 Tunis dénommé «INES 3» situé à l'angle de la Rue du Lac Victoria et le Lac Léman, les Berges du Lac 1 Tunis, il est d'une superficie de 178m² situé au RDC et exploité à usage commercial sous le nom MAX MARA, il est composé d'une salle d'exposition, des toilettes, un espace privé, deux vestiaires, le tout en parfait état.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.602.000,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis, le mardi 5 Mars 2024 à partir de 9 heures du matin.

2024400206VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996, représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation sis à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Monsieur El Mouldi Chaaba - CIN n°02989175 Commerçant- demeurant au 18 Rue Fares El Khouri Tunis - En sa qualité de caution hypothécaire de la société AQUA DISTRIBUTION -SARL - RNE 1570185E et de la société ADAM DISTRIBUTION -SARL- RC N°B0166752017

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°56913 Tunis dénommé «HAWA» sis à l'angle de la Rue Fares Elkhouri et la rue Om Kalthoum Tunis, qui correspond à un terrain clôturé d'une superficie de 776 m² comprenant en partie des locaux commerciaux.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 1.112.240,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le mardi 5 Mars 2024 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2024400207VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Par l'intermédiaire de l'huissier de justice Me. Riadh Aouini, 5 avenue Beb Bnet Tunis, téléphone : 21.274.070

En vertu du jugement civil n°82601 prononcé par le tribunal de première instance de Tunis en date du 25/10/2019 et en application de l'ordonnance sur requête n°35534 prononcée par le tribunal de première instance de Tunis en date du 6 décembre 2023, vente du fonds de commerce, qui consiste en un café Zarouk, pour son propriétaire Adel Zarouk, sis 133 rue Louis Braille cité Khadhra Tunis et au profit des héritiers de Neji Harbi avec un prix d'ouverture de dix sept mille et six cent quatre-vingt-huit dinars et 300 millimes (17.688.300 dinars), le mercredi 14 février 2024 à 12 heures et les heures suivantes.

2024400210VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Par décision de juge commissaire du 25/01/2024 sous le n°148 il a été ordonné l'ouverture de la procédure de distribution du fonds consigné à la caisse de dépôt et consignation le 25/9/2017 suivant reçu n°M037964 et ce suivant la requête de distribution présenté par Maître Bassem Hachicha pour le compte de Hala Karray contre le débiteur Moez Rkik et tous les créanciers cités dans l'ordonnance sur requête de consignation de fonds.

Tout créancier désirant participer à la distribution du prix est tenu, sous peine de forclusion de produire auprès du greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 les titres de sa créances dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT ou de la réception d'une LR IL doit en outre demander la collocation par l'intermédiaire d'un avocat chez qui il doit élire domicile et indiquer les cas échéant par les causes de préférences de sa créance.

Cet avis est établi selon les articles 466 et 467 du CPCC.

2024X00132VEPA2

Société MANUFACTURE DE PANNEAUX PLASTIQUES «M.P.P»

SA au capital de 170 000,000 dinars

Siège social : Route de Tunis km 25 zone industrielle el Ghraba 3043 el Hencha - Sfax

Identifiant Unique : 1304919 L

N° Affiliation CNSS : 569274-78

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Sfax n°313 du 23 Janvier 2024, la société MANUFACTURE DE PANNEAUX PLASTIQUES-M.P.P sise à la route de Tunis km 25 zone industrielle el Ghraba 3043 el Hencha - Sfax, a été déclarée en faillite et a fixé la date de cessation de paiement le 23 Novembre 2022.

Le même jugement a désigné Madame Fatma OUESLATI juge commissaire et Monsieur Skander Mezghani syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créance et le bordereau indicatif au syndic de la faillite sis à l'adresse suivante :

Route de Mahdia Km 1, immeuble Ghorbel, 2ème étage 3002 - Sfax, Tél 74 239 695, et ce dans un délai de quinze jours de la date de la publication du présent avis.

2024X00135VEPA2

Nomination d'un Séquestre Judiciaire

En vertu du jugement en référé rendu par le Tribunal de Première Instance de Zaghouan en date du 15/01/2014 sous n°9420, il a été décidé de nommer, Monsieur Skander Arfaoui Expert-comptable demeurant au 7 Bis rue Koutama Mutuelle Ville Tunis Tél : 71 891 495; séquestre judiciaire de l'Amicale des fonctionnaires et du personnel du Gouvernorat de Zaghouan et de ses Délégations, afin d'assurer sa direction et son fonctionnement à titre provisoire sous le contrôle du juge chargé des opérations de séquestrations judiciaires et de liquidations auprès du Tribunal de Première Instance de Zaghouan.

2024400203VEPA2

Décision de remplacement de syndic de faillite sur la société anonyme AECDF

Siège social : résidence 45 bureau n°410 rue Japon Montplaisir

Matricule fiscal : 1153834R

En vertu de la décision délivrée le 23/01/2024 par le tribunal de Première Instance de Tunis concernant le dossier 896, il a été nommé Maître Ezzeddine Anis, syndic de faillite sur la société «AECDF» en remplacement de Maître Mourad Tawfik Rkik.

2024400209VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Sicar

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Au capital de 26 455 500 dinars

FILIALE D'ATTIJARI BANK

Siège social : Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac - 1053 Tunis

R.C : B171101997 Tunis

M.F : 601571B/A/M/000

RNE (Identifiant unique) : 0601571B

Les actionnaires de la société «Attijari Sicar» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 26 février 2024 à 10h au siège d'Attijari Bank sis à rue Hédi Karray lot n°12 - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

- Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Quitus aux Administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Nomination des Administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2024R00253SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Exercice 2019

«Société TOMPLASTIK EX ECOPLASTICK (S.A)»

Société anonyme

Non Résidente, totalement Exportatrice

Au capital social de 3 306 000 dinars tunisiens

Siège social : Lot industriel N°52666 Zone à exploitation industrielle Birine - Sijoumi - Tunis

MF : 1373580M/AM/000

RC : B40215412014

Sur convocation du conseil d'administration réuni le 4 Mars 2022, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts, les actionnaires de la société sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23/02/2024 à 10h au siège social de la société «Lot industriel n°52666 Zone à exploitation industrielle», pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019, en dehors des délais réglementaires et des conditions de sa convocation;

2. Examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R00266SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PIERALISI MAGHREB

Société anonyme

Au capital de 200 000 dinars

Siège social : 36, rue 8601 La Charguia Tunis

Identifiant unique : 1192059 S

Les actionnaires de la Société PIERALISI MAGHREB, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 Février 2024 à 14 heures au siège de la société sis au 36, rue 8601 La Charguia Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2022.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour 2022.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2024400205SANB3

L'Ecole Supérieure Privée Ingénierie et de Technologies ESPRIT

Société anonyme

Capital social : 2.000.000 dinars

Siège social : 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2

Identifiant Unique : 0830823 C

Messieurs les actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT), sont invités en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 Février 2024 à 10 heures à l'annexe sis 1-2 rue André Ampère - 2083 - Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur le point suivant :

1- Distribution des dividendes.

2024400217SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES ENNEJMA - EL JEM

MF : 025011/L/P/M/000

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles ennejma d'eljem donne avis à ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022 sera tenue le jeudi 7 Mars 2024 à 9 heures au siège de la société sur la route Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de l'année 2022.

2. Lecture du rapport et présentation des états financiers de l'année 2022.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2022.

4. Discussion des rapports moraux et financiers de l'année 2022 et les proposer pour approbation.

5. Donner quitus aux membres de conseil.

6. Mise à jour de la liste des adhérents.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

NB : les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2024S00155SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Dalel Ben Abdelmajid Ben Mohamed El Fendri porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété (contrat de vente daté du 14 juillet 1992 enregistré à la Recette des finances de Sfax le 5 juin 1993 Quittance n°3099 et rédigé par les notaires à Sfax : Taeib Abid et Lotfi Mziou d'un terrain qui est d'une superficie de 1658 m², sur lequel est édifié un magasin sis à la route Gremda km. 02 Sfax. Par conséquent, elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu.

Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire "Oussama Zouch" sis à l'immeuble el Borj bloc A 5ème étage app n°4 - 3027 Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2024X00130DIVD2

Avis

Les Héritiers d'Amina Krid annoncent qu'ils ont perdu le titre de propriété de leur héritier d'une maison avec 117m² et garage au rez-de-chaussée d'un immeuble situé à Sfax route Gremda K 3.5 provenant par acte de partage du 16/7/2000 enregistré le 23/9/2000 n°M075317 par les deux notaires Lotfi et Mahmoud Mziou.

Ils veulent faire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X00133DIVD2